

Susan E. Dinan, *Women and Poor Relief in Seventeenth-Century France. The Early History of the Daughters of Charity*, Aldershot, Ashgate Publ., 2006.

Une tendance forte de l'historiographie actuelle travaille à remettre en cause une vision des réformes religieuses du XVI^e siècle comme des phénomènes qui auraient été imposés du sommet des institutions ecclésiastiques et de l'élite lettrée sur la foule du bas clergé et des fidèles, envisagée elle-même comme un espace passif de diffusion de ces réformes. Contre une vision trop hiérarchique des mutations religieuses, cette tendance cherche à mettre davantage en évidence des processus de négociation, de réinterprétation et de réorientation des impulsions réformatrices au travers de leur réception sociale. Les remises en cause de ce modèle ne sont cependant pas toutes également convaincantes et l'historiographie désormais traditionnelle de la confessionnalisation et du contrôle social, qui considère ces dynamiques « par le haut », conserve de solides arguments. Il n'est en effet pas toujours aisé d'identifier les corpus de sources et les réalités qui permettent de remettre en cause efficacement une historiographie qui demeure le paradigme de référence de nombreuses interprétations historiques. L'un des atouts du livre de Susan E. Dinan c'est d'avoir su se saisir d'un dossier à partir duquel la remise en cause de ce paradigme devient particulièrement pertinente. En étudiant la fondation, l'institutionnalisation et les activités de la Compagnie des Filles de la Charité, créée en 1633 par Vincent de Paul et Louise de Marillac, jusqu'au début du XVIII^e siècle, elle se donne les moyens de démontrer la flexibilité qui existait à l'intérieur des règles fixées par le Concile de Trente pour la réforme de l'Eglise catholique. Elle donne ainsi à voir la distance qui sépare les normes qui définissent le projet réformateur promulgué par le concile des modalités concrètes de son application. Si la démonstration est ici efficace, c'est que la Compagnie des Filles de la Charité constitue un cas paradoxal, à la fois très représentatif et tout à fait original. Représentatif, parce que la Compagnie s'inscrit fidèlement dans les objectifs de la réforme catholique, puisque les Filles de la Charité se destinent à l'assistance aux pauvres, en convertissant cet apostolat en instrument de moralisation et d'instruction religieuse. Servant Dieu en servant les pauvres, elles participent directement à l'entreprise de renforcement de l'encadrement des fidèles par l'Eglise en l'étendant jusqu'aux plus démunis. Original toutefois, parce que cette Compagnie n'entre pas dans les structures définies par le Concile de Trente pour la participation des femmes à la vie de l'Eglise. Mettant un terme à une période de grande « perméabilité » entre société temporelle et communautés conventuelles, le Concile de Trente a en effet considérablement renforcé la règle de la clôture des couvents, accentuant ainsi la séparation entre le siècle et les nonnes qui se retrouvent alors de manière plus clairement en situation de mort sociale. Or, à l'encontre de cette entreprise d'enfermement des nonnes, Vincent de Paul et Louise de Marillac se sont constamment battus pour faire reconnaître aux Filles de la Charité une identité qui renoue dans une certaine mesure avec celle des béguines du XV^e siècle : vivant en communautés dans lesquelles elles entrent par leurs vœux, mais qu'elles peuvent quitter, acceptant la même règle et identifiées par le même vêtement, les Filles de la Charité s'engagent cependant dans le monde et sont actives dans des lieux publics, qui constituent des espaces sexuellement marqués du côté masculin. Brouillant ainsi la qualification sexuée des espaces, elles refusent d'être assimilées à des nonnes et parviennent à faire admettre leur statut de femmes prétendant concilier vie de sainteté et implication sociale. Leur destin collectif, qui est celui d'un succès puisque la Compagnie parvient à perdurer après la mort de ses fondateurs en 1660 et à s'étendre à partir du nord de la France à l'ensemble du royaume, atteste qu'une marge de manœuvre existait à l'intérieur même de l'une des règles les plus rigoureuses édictées par le Concile de Trente. Les Filles de la Charité dessinent et inscrivent dans la durée, à une époque caractérisée par le durcissement de la

hiérarchie ecclésiastique et la marginalisation des femmes, un cadre qui permet à celles qui sont désireuses de s'engager religieusement sans renoncer au monde, de réaliser cette vocation. Si le livre convainc ainsi en particulier dans son second chapitre qui rapporte, en se fondant surtout sur la littérature secondaire, la lutte menée par Vincent de Paul et Louise de Marillac pour obtenir la reconnaissance officielle de la dérogation à la règle de la clôture, les chapitres suivants (davantage étayés par des documents d'archives), qui examinent l'activité pédagogique et hospitalière des Filles de la Charité, ainsi que le processus de bureaucratisation de la Compagnie, entrent en partie en contradiction avec la thèse du premier chapitre. Alors que ce dernier validait la nécessité de prendre distance avec une historiographie trop attachée au point de vue institutionnel, c'est pourtant ce point de vue que les chapitres suivants privilégient trop souvent. Il aurait été intéressant de problématiser davantage cette tension en examinant comment l'évolution dans le sens d'une consolidation institutionnelle a éventuellement fini par normaliser le caractère exceptionnel pour les conceptions religieuses du XVII^e siècle, de ces femmes qui ont considéré le monde comme le théâtre de leur vocation à la vie sainte.